



assignation en saisie des remunerations du travail

Par clo06, le 24/01/2009 à 10:06

Bonjour,

Suite à mon demenagement en 2007 j'ai reçu un courrier de mon ancien bailleur m'informant que je leur devais la somme de 1100euros.J'ai toujours conteste ceci.Plus de nouvelles pendant plusieurs mois et oh surprise je decouvre dans ma boite aux lettres un avis de passage d'huissier me signifiant l'acte suivant:assignation en saisie des remunerations du travail.Je suis au chômage vivant seule avec 2 enfants a charge.J'en ai assez de me battre contre eux (bailleur)je sais que je vais devoir payer,c'est encore un probleme de plus a regler.Franchement j'en ai marre,que puis-je faire.

Merci a l'avance pour vos reponses